

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 9 Votants : 12 Procurations : 3 Absent : 3

Date de convocation : 5 décembre 2025

Date d'affichage : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Sabine THOMAS

Étaient absents : Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON, Paulette FOURNIER.

Représentés :

- Yvan BOUAT représenté par Alain DELMAS
- Jean-François GALLIARD représenté par Richard FIOL
- Christian JULIAN représenté par Magali COULET

Objet : Ecole du Roc Nantais – Année scolaire 2025-2026
Convention de prestation de services pour l'anglais

Délibération n° 2025-66

Monsieur le Maire évoque le projet de convention de prestation de services pour une action éducative à l'école du Roc Nantais.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de participation à une action éducative complémentaire de l'enseignement public d'un intervenant extérieur dans l'établissement scolaire, en dehors du temps scolaire, conformément aux textes réglementaires et aux programmes en vigueur.

Madame PROCUREUR est mise à disposition pour assurer des séances d'initiation à l'anglais. Deux groupes bénéficieront de ces séances à raison d'une fois tous les 15 jours.

Horaires de l'intervention : Le mardi entre 16h45 et 17h45

Intervention à titre onéreux : 60 € par famille pour 12 séances (+ 1 séance d'essai) + 520 € de participation communale

Nombre d'heures d'intervention : 26 heures soit 12 séances (1h / séance) par groupe et 2 séances d'essai (1h / séance)

Où cet exposé, le Conseil municipal décide :

- **D'adopter** la convention de prestation de services entre Madame PROCUREUR et la commune.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibération adoptée à 12 voix pour.

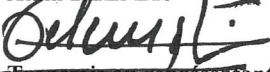
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 11 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS



Le Maire,

Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le :1.5.DEC.2025.....

Publié le :

15 DEC. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>